

**PROCESSUS DE BARCELONE ET
PARTENARIAT EURO-
MEDITERRANEEN: LE CAS DU
MAROC AVEC L'UNION
EUROPEENNE**

Mohamed Boussetta

Working Paper 0110

The ERF Working Paper Series disseminates the findings of research working progress to promote the exchange of ideas and encourage discussion and comment among researchers for timely revision by the authors.

The Working Papers are intended to make preliminary research results available with the least possible delay. They have therefore not been made subject to formal review and ERF accepts no responsibility for errors.

The views expressed in the Working Papers are those of the author(s). Unless otherwise stated, copyright is held by the author(s). Requests for permission to quote their contents should be addressed directly to author(s).

As of August 1998, financial support towards the ERF Working Papers Series from the Commission of the European Communities (through the FEMISE Program) is gratefully acknowledged. The views expressed in the Working Papers are those of the authors and do not necessarily reflect the views of the European Commission.

**PROCESSUS DE BARCELONE ET PARTENARIAT
EURO- MEDITERRANEEN:
LE CAS DU MAROC AVEC L'UNION EUROPEENNE**

Mohamed Boussetta

Working Paper 0110

Abstract

Morocco has always maintained privileged relations with Europe which represents its main customer and supplier. These relations underwent a quantitative and qualitative change since March 2000 with the signature and implementation of the Euro-Moroccan Agreement of Association. This agreement falls within the framework of the new Euro-Mediterranean partnership resulting from the Barcelona process. In addition to the economic and financial aspect, political, cultural, human aspects were introduced in this multiform, global and innovative partnership. On the basis of the Moroccan experience and after several years of implementation of that partnership, it appears that the process is running out of steam and that there is need to re-dynamize it and to give it new vigor.

Introduction

Le Maroc a toujours entretenu des relations historiques privilégiées avec l'Europe. Celles-ci ont connu un renforcement continu depuis la signature du premier accord commercial entre les deux partenaires en 1969.

Ces relations ont été régies par des accords commerciaux de la première génération en 1969 et en 1976. Ces accords ont été accompagnés de protocoles financiers qui comportent des aides projets classiques.

Après plusieurs années d'expérience, il s'est avéré que ses schémas traditionnels de coopération apparaissent complètement inadaptés. Ainsi une nouvelle impulsion a été donnée aux relations entre les deux partenaires et à l'intégration du Maroc à l'Europe à travers la signature et la mise en application d'un accord d'association. Cet accord rentre dans le cadre du nouveau partenariat euro-méditerranéen issu du processus de Barcelone.

C'est un accord de 2ème génération qui remplace l'accord de coopération de 1976 et qui vise à faire passer les échanges entre les deux partenaires à une vitesse supérieure. Dans le cadre de cet accord, le Maroc s'engage à créer une Zone de Libre Echange (Z.L.E) avec l'U.E. De son côté, l'U.E contribuera financièrement à la transition du Maroc vers cette ZLE à travers notamment la facilité à l'ajustement structurel, l'appui au secteur privé et le soutien à l'équilibre socio-économique.

C'est un accord de type supérieur qui vise ainsi le renforcement des relations économiques et financières entre les deux partenaires tout en les élargissant aux différents volets non économiques. Ces derniers aspects novateurs prennent de plus en plus d'importance dans ce nouveau partenariat euro-marocain. Il s'agit en particulier des aspects, liés aux droits de l'homme et des principes démocratiques, des aspects culturels, sociaux et humains et des aspects relatifs à l'appui aux différentes associations de développement.

Après six années de mise en œuvre, il serait très intéressant de s'interroger sur le chemin parcouru dans ce nouveau partenariat issu du processus de Barcelone. Notre analyse sera menée dans ce cadre à partir de l'expérience euro-marocaine qui constitue une parfaite illustration de cette nouvelle dynamique euro-méditerranéenne.

Pour ce faire, notre étude sera articulée autour des axes suivants :

- Processus de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen ;
- Accord d'association euro marocain : des opportunités à exploiter et des défis à relever ;
- MEDA : instrument financier de l'accord d'association euro-marocain ;

- Aspects non économiques du partenariat euro-marocain ;
- Contraintes et perspectives du partenariat euro-méditerranéen

1-Processus de Barcelone et partenariat euroméditerranéen

La conférence ministérielle euro-méditerranéenne, 15 plus 12¹ réunie les 27 et 28 novembre 1995 a inauguré le nouveau partenariat euro-méditerranéen. Celui-ci se veut novateur, global et multiforme.

Relevant d'une politique de proximité, le processus de Barcelone tire son origine de l'intérêt stratégique vital que représente pour l'UE les pays du pourtour de la méditerranéenne. C'est un projet ambitieux qui tente de créer des liens durables et solidaires entre les deux rives de la méditerranéenne.

Ce nouveau partenariat vise également à s'adapter au contexte international et à répondre aux défis nés des changements majeurs qui ont marqué les années 90. Il s'agit en particulier :

- de la globalisation et de la régionalisation qui sont devenues les deux caractéristiques essentielles de l'économie mondiale. La création d'un espace euro-méditerranéen est devenue une exigence absolue pour s'intégrer dans ce nouvel ordre économique international ;

- des profonds bouleversements géopolitiques survenus en Europe de l'Est et Centrale consécutifs à la chute du mur de Berlin et à la désintégration de l'ex URSS. L'intensification des relations de ces pays avec l'UE ainsi que leur demande d'adhésion à l'UE ont justifié un certain rééquilibrage des relations de l'Europe avec les pays du Sud de la Méditerranée ;
- du bilan très mitigé de l'action et de la coopération au développement de l'UE en faveur des Pays Sud Méditerranéen (PSM). Après plusieurs décennies, force est de constater que ces actions se sont révélées très insuffisantes et de portée fort limitée sur le décollage et le développement économique de ces pays. Il a fallu donc réfléchir, initier et mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération et de partenariat. Les schémas classiques de coopération apparaissent de plus en plus complètement inadaptés ;
- des exigences de paix et de sécurité dans la région méditerranéenne qui implique un soutien accru et des grands efforts pour renforcer le développement

¹ Union Européenne: Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et le Royaume Uni. Partenaires méditerranéens: Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne.

socio-économique des pays de la rive Sud de la Méditerranée. Les écarts de revenu entre l'Europe et ses pays vont en se creusant si des mesures et des actions ne sont pas prises en faveur de ces PSM ;

Les objectifs de ce partenariat euro-méditerranéen sont triples:

- * la création d'une zone de paix et de stabilité basée sur les principes des droits de l'homme et de la démocratie. C'est le volet politique qui occupe une place de choix dans ce nouveau partenariat ;
- * la construction d'un espace de prospérité partagée par l'institution progressive d'une Z.L.E. entre l'UE et les PSM et entre les PSM eux-mêmes. C'est le volet économique et financier dont l'élément central est l'instauration de ZLE dans tous l'espace euro-méditerranéen ;
- * L'amélioration de la coopération mutuelle entre les différents peuples de la région. C'est le volet social et humain qui vise à instaurer un partenariat social, culturel et humain afin de favoriser la compréhension entre les cultures et les religions.

C'est la première fois que ce volet constitue l'un des axes essentiels du partenariat entre les deux rives de la Méditerranée.(1)

La mise en œuvre de ce partenariat prend deux directions complémentaires :

- * d'une part, la direction bilatérale avec la négociation, la signature et la mise en application d'accords d'association entre l'UE et les différents PSM. Cette dimension qui caractérisait aussi l'époque précédente devrait absorber 90% des dotations budgétaires prévues au niveau de ce partenariat ;
- * d'autre part, la direction multilatérale, avec le développement et le renforcement des différentes formes de coopération décentralisée : régions, chambres professionnelles 10% des financements européens prévus sont affectés à cette dimension.

L'établissement d'une Z.L.E euro-méditerranéenne représente la pierre angulaire du volet économique et financier. A ce jour, des accords d'association portant sur l'instauration d'une telle Z.L.E sont entrés en vigueur avec la Tunisie (1997), le Maroc (2000), Israël (2000) et l'Autorité Palestine (1997). D'autres accords sont déjà signés ou dans l'attente d'être ratifiés, la Jordanie (2000), l'Egypte (2000), soit en cours de négociation avec l'Algérie, le Liban et la Syrie.

Enfin, il faut préciser que les relations de l'UE avec Chypre, Malte et la Turquie sont toujours régies par des accords de la première génération qui prévoyait des unions douanières.

Afin d'accompagner la transition économique et aider ses partenaires à faire face aux défis de l'ouverture, l'UE apporte sa coopération économique et son soutien financier. Cette coopération est prévue et appliquée par la mise en œuvre des différents volets de ces accords d'association à travers le programme MEDA. Celui-ci couvre l'ensemble des domaines du partenariat et concerne aussi bien les actions bilatérales que les projets régionaux d'intérêt commun.

Ce programme qui a été adopté par le Conseil Européen de Cannes de 1995 a été doté d'un budget de 4380 millions d'Euros pour la période 1995-2000 : 3435 millions d'Euros pour la période 1995-1999 et 945 millions d'Euros pour l'année 2000.

Ce programme MEDA I constitue le principal instrument financier du processus de Barcelone. Il concerne d'ailleurs les trois volets du nouveau partenariat issu de ce processus dans ses deux dimensions. C'est un moyen d'accompagnement des PSM dans leurs réformes socio-économiques. Contrairement à l'aide complémentaire fournie par la BEI qui se présente sous forme de prêts remboursables, les fonds sont alloués dans le cadre de MEDA sous forme d'aides non remboursables.

S'inscrivant dans le cadre de la déclaration de Barcelone, son objectif est donc double :

- d'une part, il participe à atténuer les diverses difficultés et contraintes qui accompagnent nécessairement le processus d'ajustement dans les PSM. Il s'agit de renforcer l'équilibre socio-économique dans ces pays en allégeant les coûts à court terme de la transition économique dans les domaines économiques et sociaux (santé, éducation, eau et électrification...);
- d'autre part, il contribue à appuyer la transition économique dans les PSM afin de mieux les préparer à la mise en œuvre du libre échange à travers l'amélioration de leur compétitivité et le développement du secteur privé. Il joue dans ce cadre le rôle de catalyseur au niveau des ajustements structurels macros et micros économiques indispensables.

2- L'accord de Z.L.E euro-marocain

Le Maroc a signé le 26 février 1996 un accord d'association avec l'UE qui s'intègre parfaitement dans le partenariat euro-méditerranéen, issu du processus de Barcelone. Cet accord de type nouveau qui a été mis en application depuis le 1 mars 2000 comporte un certain nombre d'opportunités susceptibles d'être exploitées et plusieurs défis qu'il faudrait relever.

2-1- Contenu de l'accord

Le Maroc a signé le 26 février 1996 un accord d'association avec l'UE qui a été mis en application depuis le 1 mars 2000. C'est un accord qui vise un partenariat global embrassant tous les domaines : économique, financier, politique, social, culturel... c'est un accord conclu pour une durée illimitée qui remplace définitivement l'accord de coopération de 1976. Ces principaux éléments sont :

le dialogue politique régulier;

le renforcement de la coopération économique et financière;

la coopération sociale et culturelle;

l'établissement progressif d'une Z.L.E en conformité avec les dispositions de l'OMC.

L'un des principaux apports de cet accord réside justement dans l'établissement d'une Z.L.E entre le Maroc et l'U.E. Celle-ci sera réalisée progressivement au cours d'une période transitoire de douze années au maximum à partir de l'entrée en vigueur de l'accord².

Cet accord est basé sur le principe général de l'admission pour chacun des deux partenaires des exportations industrielles de l'autre, en exemption de droits et taxes ayant un effet similaire et équivalent. Les produits industriels originaires du Maroc sont admis en franchise de droits de douane et taxes d'effet équivalent ainsi que sans restriction et mesures d'effet équivalent dans les pays de l'U.E. Inversement, les droits de douane et taxes d'effet équivalent applicables à l'importation au Maroc, de produits industriels originaires des pays de l'U.E sont progressivement supprimées selon les calendriers prévus à l'article 11 de l'accord.

Il faut préciser que le Maroc n'accordait jusqu'à maintenant aucune concession fiscale ou douanière pour les produits industriels européens à destination du Maroc. En revanche, les exportations industrielles marocaines entraient librement sur le marché européen depuis l'accord de coopération de 1976.

Cet accord d'association débouchera ainsi sur la libéralisation totale du commerce de produits industriels entre le Maroc et l'U.E au terme de la période de transition. Par contre, pour les produits agricoles, l'accord prévoit l'examen de leur situation en vue de fixer les mesures de leur libéralisation à partir du 1 janvier 2001³.

² M.Boussetta, Développement économique et relations entre le Maroc et l'UE, Revue Marocaine d'Administration et de Développement Local (REMALD) n° 27 avril-juin, 1999.

³ Ces discussions n'ont pas encore été engagées de manière sérieuse.

Sur un autre plan, l'accord d'association euro-marocain a prévu un arsenal de mesures et de pratiques d'accompagnement. Elles concernent la clause de sauvegarde, la clause anti-dumping ainsi que la clause autorisant des restrictions des échanges justifiées pour des raisons de sécurité, de moralité...

2-2- Contraintes et défis de la Z.L.E

La Z.L.E euro-marocaine présente de grands enjeux qui comportent d'un côté de réelles opportunités à exploiter et de l'autre côté de grands défis à relever.

Les retombées positives de cette Z.L.E peuvent apparaître à plusieurs niveaux :

-*Sur le plan purement commercial*, les exportations industrielles marocaines bénéficieront d'un certain effet de levier lié directement à la mise en place de cette Z.L.E. En effet, les avantages consentis de manière unilatérale par l'U.E seront désormais institutionnalisés et sécurisés. L'élément d'insécurité et de leur remise en cause éventuelle sera ainsi totalement supprimé.

La Z.L.E pourra également permettre aux exportations marocaines de conquérir de nouveaux marchés dans le secteur du textile et de l'habillement en particulier. Il faut cependant préciser que ces exportations portent sur des produits névralgiques pour les producteurs européens. Elles devront affronter de plus en plus un double danger :

*d'une part, l'industrie européenne du textile connaît de profondes mutations technologiques qui tendent à inverser l'avantage comparatif (faible salaire) au détriment du Maroc;

*d'autre part, le textile est un secteur jugé sensible au niveau de l'UE qui fait souvent appel aux accords d'auto-limitation et à la clause de sauvegarde.

-*Sur le plan économique*, l'apport de la Z.L.E pourrait être considérable. En effet, de part les ajustements, les restructurations et les mise à niveau⁴ qu'il exige, l'accord de Z.L.E est porteur d'une plus grande efficacité de l'outil de production, d'une meilleure allocation des ressources. De même, l'élargissement des marchés ouvre de grandes perspectives d'économies d'échelles et d'abaissement des prix de revient.

-*Sur le plan financier*, la Z.L.E est susceptible d'exercer un effet d'appel sur les investissements européens potentiels. Les effets bénéfiques de l'instauration d'une Z.L.E se situent également à ce niveau avec la possibilité d'entrées massives de capitaux européens sous forme d'investissements directs, de portefeuille ou de joint-ventures avec les entreprises nationales.

⁴ M.Boussetta, ZLE et mise à niveau du secteur industriel au Maroc et en Tunisie, Communication présentée aux 6èmes journées de l'Economic Research Forum 26-29 octobre 2001, Amman, Jordanie.

Toutes ces considérations ne signifient nullement l'absence de fortes contraintes que l'économie nationale devra subir durant la période de transition. Au moins trois défis majeurs doivent être relevés afin d'exploiter au maximum et de profiter au mieux des opportunités et des bienfaits de la Z.L.E

-Tout d'abord, la contrainte de compétitivité des entreprises nationales et leur capacité à faire face à la vive concurrence de leurs consœurs européennes plus organisées, mieux gérées et très performantes. L'effet dynamisant et d'entraînement qu'exercerait cette Z.L.E sur les entreprises marocaines suppose leur aptitude à générer une offre compétitive tant sur le marché domestique que sur le marché européen.

Ce important défi apparaît très difficile à relever pour un tissu productif composé surtout de petites et moyennes entreprises à caractère familial, sous-capitalisées, fragiles, gérées de manière traditionnelle et dépendante des protections fiscales et tarifaires. D'autres facteurs comme l'absence d'infrastructures de base, la persistance d'une réglementation pesante, inadaptée et dépassée, le coût élevé de l'énergie sont autant de facteurs pénalisants dans la voie de la dynamique compétitive des entreprises nationales.

L'instauration d'une telle Z.L.E ne ferait qu'accroître leur vulnérabilité, ce qui pourrait se traduire par la disparition d'une grande partie d'entre elles⁵ entraînant par là des conséquences socio-économiques considérables. L'une des contraintes fondamentale de la période de transition à la Z.L.E est donc l'indispensable mise à niveau des entreprises industrielles nationales afin de pouvoir faire face à la concurrence européenne⁶.

-Ensuite la question fiscale puisque le démantèlement douanier consécutif à l'instauration de la Z.L.E se traduira par un manque à gagner au niveau des recettes (douanières)⁷. Ces pertes fiscales sont estimées à 1,8% du PIB. Selon les simulations faites par le Centre Marocain de Conjoncture, les recettes fiscales à l'importation par origine passeront de 22,8 milliards à 16 milliards de dh entre l'année de mise en application de l'accord d'association et l'année de l'instauration du libre échange, soit une baisse de 30% environ.

⁵ A ce niveau la thèse des trois tiers a été évoquée. Ainsi on considère généralement que le tiers des entreprises industrielles nationales peuvent soutenir les exigences de la ZLE, un autre tiers a besoin d'une mise à niveau, tandis que le dernier tiers va disparaître.

⁶ M. Boussetta, ZLE et mise à niveau ...op citée

⁷ M. Boussetta, Les implications commerciales et fiscales de la ZLE euro-marocaine, Revue REMALD, N°34, 2000.

Une profonde réforme fiscale est donc indispensable afin d'adapter la structure fiscale marocaine aux impératifs d'ouverture et d'intégration à l'Europe. Il s'agira de compenser cet important déficit fiscal consécutif au désarmement douanier en élargissant l'assiette fiscale tout en stimulant l'investissement national et étranger.

-En troisième lieu, la problématique des investissements étrangers. En effet, l'effet d'annonce que pourrait exercer l'institution d'une Z.L.E demeure très hypothétique. Cette opportunité ne pourrait devenir effective que si l'environnement général de ces investissements s'améliore de manière très sensible. IL s'agit notamment de la simplification des procédures et des démarches administratives, de la réforme profonde de la justice, de l'atténuation de la contrainte foncière... Certes des améliorations ont été apportées ces dernières années, mais un long chemin reste encore à parcourir dans ce domaine.

3- MEDA : instrument financier de l'accord d'association euro-marocain

L'instrument essentiel utilisé par l'UE pour la mise en oeuvre de ce partenariat est constitué par le programma MEDA. Un double objectif a été assigné à ce programme:

- contribuer à des initiatives d'intérêt commun dans les trois volets du partenariat euro-méditerranéen: renforcement de la stabilité politique et de la démocratie, mise en place d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne et développement de la coopération économique et financière ainsi que la prise en compte de la dimension humain et culturelle;

- Mettre en place des mesures d'appui et de soutien en tenant compte de l'objectif de stabilité et de prospérité à long terme, notamment dans les domaines de la transition économique, du développement durable, de la coopération régionale et transfrontalière⁸.

MEDA I qui portait sur la période 1995-1999 avait prévu un budget total de 3,435 milliards d'Euros, alloués à des projets relevant du partenariat euro-méditerranéen. La répartition de ces engagements selon les différents partenaires a été la suivante :

Pour le Maroc, Les objectifs essentiels du programme MEDA I s'articulent autour de deux grands volets:

Le premier volet du programme qui consiste à appuyer la transition économique concerne quatre domaines d'intervention:

⁸ Règlement n° 1488/96 du conseil du 23 Juillet 1996, article 2.

-Les actions d'accompagnement à l'instauration progressive du libre échange dans le contexte général de l'introduction d'une Z.L.E avec l'UE et avec les autres pays méditerranéens. Il s'agit notamment du dialogue sur le démantèlement tarifaire et la réforme fiscale qui doit accompagner la période de transition, de l'appui technique pour la promotion d'éventuels accords d'association avec les autres pays méditerranéens...

- La promotion de l'investissement européen à travers surtout des mesures de mise en relation d'entreprises. Les instruments déjà existants dans ce domaine tels que Euro-partenariat, Med-Entreprise, Med Partenariat... seront complétés et améliorés ;

- La dynamisation du secteur privé marocain dans l'objectif de réorienter son évolution vers la perspective du libre échange. Les instruments d'appui à ce facteur essentiel d'ancrage du Maroc à l'Europe sont nombreux : apports en capital-risque, formation professionnelle, fonds de garantie, appui aux associations professionnelles...

- La mise à niveau des infrastructures économiques dans des domaines stratégiques comme, l'eau, l'assainissement, l'énergie, les télécommunications, les autoroutes... Divers moyens sont utilisés dans ce domaine: subventions pour les études et l'assistance technique, prêts de la BEI

Le second volet du programme MEDA I vise à contribuer à un développement harmonieux à travers la promotion de l'équilibre socio-économique en améliorant les conditions de vie des populations rurales et en réduisant les inégalités sociales et régionales.

Les actions dans ce domaine s'orientent fondamentalement vers une plus grande prise en compte des attentes des populations bénéficiaires dans le cadre d'une approche participative afin de mieux répondre aux besoins des populations. Ce volet est constitué de plusieurs composantes :

- Le développement rural : Les interventions dans ce domaine sont concentrées dans les provinces et préfectures du Nord du Royaume⁹.

Il s'agit essentiellement des projets liés au développement rural intégré/gestion des ressources naturelles qui visent à accroître le niveau de vie et les revenus des

⁹ La lutte contre la culture du cannabis et l'émigration clandestine explique le fort intérêt que l'UE accorde aux provinces et préfectures du nord marocain, voir notamment, M.Boussetta, Financement Européen et émigration clandestine : Le cas du crédit Chamal , in , La Migration Clandestine: Enjeux et perspectives Imprimerie Al karama , 2000.

populations, à diversifier et à améliorer la production du secteur primaire et à assurer une gestion durable des ressources naturelles.

De même, un vaste projet de routes et de pistes rurales a été mis en place dans ce cadre afin de contribuer au désenclavement des zones rurales et à l'intégration inter-provinces du Nord du Maroc. Ce projet vise d'une part à améliorer le transport dans ses zones et d'autre part à y développer le commerce et le tourisme.

- Le secteur de l'eau : dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations rurales, l'action de l'UE qui ne cesse de se renforcer dans ce domaine vise à rééquilibrer les milieux urbain et rural en matière d'adduction d'eau potable¹⁰. Ceci s'inscrit dans le cadre du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER). Ce programme comporte également des actions complémentaires liées à l'assainissement, à la création de micros entreprises pour la maintenance et la gestion des réseaux d'eau potable

-Les aspects environnementaux: la coopération financière de l'UE dans ce domaine à travers notamment la bonification des intérêts de la BEI concerne en particulier la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit surtout de faire bénéficier les populations des grands

centres urbains de réseaux d'assainissement, de lutter contre la déforestation¹¹.

- La santé : le partenariat euro-marocain sur ce plan s'oriente vers le développement institutionnel du ministère de la santé, l'organisation de

l'offre de soins , la formation de cadres supérieurs et intermédiaires ainsi que le renforcement des capacités de gestion financière des différentes unités de santé ;

- L'éducation : le soutien de l'UE dans ce domaine a pour objectif d'appuyer les actions du ministère de l'éducation nationale dans le milieu rural. Celles-ci concernent l'amélioration du niveau de scolarisation, la formation continue des enseignants, la révision du cursus pédagogique

Au total durant la période 1996-1999, le programme MEDA I a pu financer 31 projets pour un montant de 630,53 millions d'Euros.

¹⁰ La lutte contre la culture du cannabis et l'émigration clandestine explique le fort intérêt que l'UE accorde aux provinces et préfectures du nord marocain, voir notamment, M.Boussetta, Financement Européen et émigration clandestine : Le cas du crédit Chamal, in ,La Migration Clandestine :Enjeux et perspectives Imprimerie Al karama, 2000.

¹¹ Au Maroc, 92% du milieu urbain accède à l'eau potable contre seulement 14% pour le milieu rural.

On peut dire qu'après six années de mise en œuvre, le programme MEDA I a marqué certainement des changements importants dans la coopération entre le Maroc et l'UE. Ceci apparaît:

- En premier lieu, en terme de dimension financière. Les fonds accordés au Maroc pour la période 1995-2000 représentent quatre fois ceux prévus dans le quatrième protocole.

-En deuxième lieu, les domaines de coopération et d'intervention sont devenus très diversifiés. Les fonds alloués mettent l'accent sur le soutien au secteur privé dans la perspective justement de la libéralisation des échanges euro-marocains.

-En troisième lieu, la manière de coopérer de l'UE a évolué significativement. Les actions prévues et engagées sont totalement intégrées dans la politique générale du gouvernement marocain. C'est le cas de l'appui au niveau du PAGER, de la protection de l'environnement, de la santé

-En quatrième lieu, la coopération européenne est concentrée géographiquement dans les provinces et préfectures du Nord du Maroc. La priorité accordée à cette région s'explique par l'importance qu'elle revêt pour l'UE en matière de lutte contre l'émigration clandestine et la culture du cannabis.

-En dernier lieu, les interventions de l'UE donnent lieu de plus en plus à des transferts de technologie à travers l'assistance technique, la formation du personnel. Ce qui correspond à l'esprit du partenariat implicite au processus de Barcelone.

4- Les aspects non économiques du partenariat euro-marocain

Le nouveau partenariat euro-méditerranéen initié par le processus de Barcelone comporte divers aspects non économiques novateurs dans les relations entre les deux partenaires. Ces aspects sont nombreux et diversifiés. Ils concernent le domaine politique et sécuritaire, les questions culturelles, sociales et humaines ainsi que l'appui à la société civile et aux associations de développement.

4-1- MEDA –Démocratie :

Les 27 pays signataires de la déclaration de Barcelone se sont engagés à respecter un certain nombre de principes généraux en matière de démocratie et de droits de l'homme. Il s'agit notamment :

d'agir conformément à la charte des Nations Unies et à la déclaration universelle des droits de l'homme ;

de développer des systèmes politiques conformes aux normes internationales généralement admises en matière de démocratie et de droits de l'homme.

de respecter le pluralisme et de lutter contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination ;

de prendre des mesures concrètes dans l'objectif d'une réelle application des diverses libertés fondamentales...

Afin d'accompagner cet important volet, le programme MEDA- démocratie a été créé en 1996 à l'initiative du parlement européen. Doté d'un budget de quelque 9 millions d'Euros au départ, ce programme s'adresse aux institutions privées, semi-publiques et publiques. Ses domaines d'intervention sont variés: droits politiques, libertés publiques fondamentales, droit socio-économiques... Il s'agit concrètement de faire avancer la démocratie et l'Etat de droit dans les 12 PSM.

Jusqu'à la fin de l'année 2000, ce programme a financé 171 opérations pour un budget global de quelque 36 millions d'Euros. Celles-ci ont été financées à raison de 80% par le budget européen, tandis que les 20% restants ont été apportées soit par diverses sources de financement autres que communautaire, soit par l'organisme pétitionnaire.

Pour le Maroc deux catégories de projets peuvent être distingués:

En premier lieu, les projets qui concernent uniquement le Maroc et qui ont bénéficié de l'appui de l'U.E. Ces projets qui sont au nombre de 15 consistent dans le soutien aux diverses associations et organisations actives dans le domaine des libertés et des droits de l'homme. C'est le cas en particulier de l'Association Démocratique de Femme du Maroc (ADFM), de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH), de l'association AFAK... Parmi ces projets on peut citer l'introduction de l'enseignement des droits de l'homme dans le cursus scolaire, la mise en place d'un centre d'information et de conseils juridiques, l'édition d'un recueil (recueil) de conventions relatives aux droits de l'homme ratifiés par le Maroc...

- En second lieu, les projets régionaux impliquant le Maroc. Il s'agit de projets et d'actions en faveur des libertés et des droits de l'homme qui concernent un groupe de pays méditerranéens dont le Maroc fait partie. C'est le cas notamment du programme pour le développement des syndicats au Moyen Orient et en Afrique du Nord, du plan d'action pour la liberté de la presse en Méditerranée, des ateliers méditerranéens pour l'initiative associative. Au total 21 projets régionaux ont été financés dans ce domaine entre 1996 et 1998.

A ces deux catégories de projets, il faut y ajouter le réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme (REMDH) créé en 1997 et qui regroupe 20 pays dont le Maroc. L'objectif de ce réseau est de contribuer à la protection et à la promotion des principes

des droits de l'homme inscrits dans la déclaration de Barcelone et dans les accords bilatéraux entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Plusieurs activités ont été organisées par ce réseau, on peut citer en particulier, le séminaire sur la liberté d'association en Méditerranée à Casablanca, une conférence sur Femmes de Méditerranée : entre violence symbolique et violence physique à Marseille, une conférence sur le mouvement arabe des droits de l'homme au Caire...

4-2- Aspects culturels, sociaux et humains

Depuis la conférence de Barcelone, ces aspects occupent une place privilégiée dans les relations euro-méditerranéens, ce qui constitue d'ailleurs l'une des innovations essentielles de ce nouveau partenariat.

Ces volets sont nombreux et diversifiés. Ils concernent des programmes dans les domaines culturels, audio-visuel...le renforcement des ressources humaines. Ils visent aussi le rapprochement et la compréhension entre les peuples et l'amélioration de la perception mutuelle. Ainsi plusieurs principes généraux ont été énoncés dans ce cadre :

Le dialogue et le respect entre les cultures et les religions tout en insistant sur le rôle essentiel des médias;

L'importance de la lutte contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre le racisme;

La contribution essentielle que peut apporter la société civile au processus de Barcelone ;

Le caractère fondamental du développement des ressources humaines;

L'importance cruciale du secteur de la santé et du développement social...

Dans le domaine culturel par exemple, plusieurs actions ont été menées à travers le projet Euromed Héritage qui est le premier programme culturel régional lancé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Ce programme opérationnel depuis septembre 1998 vise la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel Méditerranéen.

16 projets régionaux ont été mis en place à ce niveau, le Maroc est impliqué dans 9 de ces projets. Au total 17,1 millions d'Euros sont prévus comme subvention dans le cadre de ces actions dont la durée est comprise entre 1 et 3 ans.

Les projets dans lesquels le Maroc est ainsi impliqué sont Corpus, Salambo, RIAS, cours du patrimoine du Maghreb P.I.S.A, UNIMED, Musées sans frontières, journées euro-méditerranéennes du patrimoine et enfin Manumed.

A ces projets régionaux s'ajoutent des actions spécifiques au Maroc. Il s'agit de l'appui au festival « Regards sur l'Europe », de la participation de l'Europe au festival des musiques sacrées de Fès, de la présence européenne dans le festival annuel de la ville de Rabat, de la contribution au festival du Jazz des Oudayas à Rabat également ...Autant d'actions novatrices qui témoignent du rôle et de la place essentielle de ce type de coopération. En effet, les échanges et la coopération culturelle entre les deux rives de la Méditerranée sont fondamentaux pour le rapprochement entre les différents peuples et cultures, permettant par là une meilleure compréhension réciproque.

A côté de ces aspects culturels, d'autres ont été développés dans le cadre de ce volet. Il s'agit notamment du volet main d'œuvre et de la coopération dans le domaine social, de la coopération dans le domaine audiovisuel (Euroned-audiovisuel), de l'échange de jeunes

4-3- Appui aux associations de développement

Dans le cadre du troisième volet de la déclaration de Barcelone relatif au partenariat euro-méditerranéen, l'appui aux associations qui œuvrent dans le développement a été fortement souligné. la contribution du mouvement associatif est reconnue désormais essentielle au processus de tout développement.

Dans ce domaine, le Maroc a été le premier à intégrer cette recommandation importante de la déclaration de Barcelone. Il s'agit de renforcer l'action et les compétences des diverses associations travaillant dans le domaine du développement. Il s'agit de donner les moyens d'agir à ces associations locales qui sont nombreuses, mais peu structurées et sans véritables moyens matériels.

Ainsi un programme intégré d'appui aux associations marocaines travaillent dans le développement est entrain d'être réalisé en coordination avec le ministère du développement social, de la solidarité de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce programme a été conçu autour de deux éléments essentiels : le financement et la formation. En effet, une enquête sur le terrain a pu démontrer entre autres que :

- Le monde associatif marocain évolue dans un sens positif, mais son action reste fort limitée en raison de manque de fonds ; d'un grand besoin en matière de formation et de l'insuffisance du savoir-faire et de l'organisation ;

-L'impact des actions de ces O.N.G malgré, leur diversité est encore faible en raison notamment des grandes difficultés à trouver des financements appropriés pour leur projets.

A partir de là, un programme d'un montant global de 4 millions d'Euro a été mis en place. Ce programme s'articule autour de deux principales composantes :

-Un appui en matière de renforcement institutionnel et organisationnel des associations de développement dites intermédiaires. Celles-ci sont celles qui seront en mesure d'apporter leur soutien aux associations de base qui agissent au niveau des villages et des communautés.

Ces associations structurées seront identifiées, formées et fournies en moyens matériels et didactiques. C'est l'aspect formation de l'ensemble de ce volet.

- Un appui en terme d'octroi d'une ligne de financement de projets de développement pour les associations de base. La priorité dans ce domaine sera donnée aux associations agissant dans le monde rural et dans les zones périurbaines et en faveur des femmes et des jeunes.

En outre, ces associations bénéficient d'un soutien sous forme d'assistance en matière de demande de financement, d'évaluation, d'exécution et de suivi des projets retenus un expert et deux agents de terrain de l'Unité de Gestion des Projets (UGP) seront chargés de conseiller ainsi ces associations.

Ce volet nouveau du partenariat euro-méditerranéen est en train d'être mis en place. Ainsi durant l'année 2000 la convention de financement a été signée, la consultation restreinte concernant l'UGP a été faite et le marché a été attribué. L'identification des associations intermédiaires, le démarrage des activités de diagnostic et de formation ainsi que la première sélection des projets pour le fonds de financement sont effectuées durant les premiers mois de l'année 2001.

5- Contraintes et perspectives du partenariat euro-méditerranéen

Le processus de Barcelone avait des objectifs ambitieux. Il a enregistré des résultats appréciables, mais, il n'a pas atteint, loin s'en faut tous les objectifs qui lui ont été assignés au départ. De sérieuses contraintes continuent d'entraver le succès de ce processus. D'où la nécessité de lui donner un nouvel élan.

5-1- Les principales contraintes

D'importantes contraintes se dressent toujours devant ce processus.

En premier lieu, l'assistance financière octroyée dans le cadre du programme MEDA I apparaît insuffisante par rapport aux énormes besoins liés à la mise à niveau.

De même, l'appui accordé est conditionné par des procédures très complexes. Cette lourdeur des procédures administratives et financières de mise en œuvre et de financement des projets sont à l'origine en partie du rythme insuffisant des déboursements des fonds prévus.

A ceci s'ajoute la faible capacité d'absorption de l'administration marocaine des fonds MEDA I. Ce qui explique le grand retard pris dont le déboursement

Globalement le ratio entre les paiements et les engagements n'est que de 25,9%, ce qui est en soi un taux très faible. Pour le Maroc, ce ratio est encore plus modeste puis qu'il n'atteint que 19,4%. En revanche, il est un peu plus élevé pour l'Egypte avec 22,9% et surtout pour la Tunisie avec 39,2%.

En second lieu, les progrès concernant l'accord d'association ont été plus lents que prévu et l'instauration du libre échange s'est révélée bien difficile. Ainsi trois années se sont écoulées entre la date de signature et celle de mise en application de l'accord d'association euro-marocain. De même, la cadence de mise en œuvre de cet accord apparaît très laborieux et rencontre de plus en plus de difficultés de toutes sortes.

Sur un autre plan, l'intégration Sud-Sud n'avance pas, or seule une augmentation significative des échanges horizontaux (Sud-Sud) de marchandises, de capitaux et de ressources humaines sont susceptibles de créer de vastes marchés capables d'attirer les investissements directs européens qui demeurent encore très modestes. La création de Z.L.E au niveau sous-régional est un préalable essentiel à l'établissement d'une Z.L.E euro-méditerranéenne globale.

Certes, des accords de Z.L.E entre le Maroc et plusieurs pays arabes du bassin méditerranéen ont été signés (Tunisie, Egypte et Jordanie), mais les progrès dans cette intégration souhaitée sont encore très limités¹².

En troisième lieu, l'exclusion de l'agriculture dans le processus du libre échange pénalise fortement des pays comme le Maroc qui possède un avantage comparatif dans ce secteur à l'égard des exportations agricoles vers l'U.E. Des désaccords profonds subsistent toujours sur ce plan très sensible de part et d'autre.

Le Maroc demeure profondément dépendant des exportations agricoles vers l'Europe. Or, la déclaration de Barcelone a remis à plus tard cette fondamentale question agricole.

¹² M. Boussetta, Implications commerciales et fiscales de l'instauration de ZLE : les cas du Maroc, L'Egypte et la Tunisie, Communication présentée aux 6èmes journées de L'Economic Research Forum, le Caire 28-31 octobre 1999.

Dans le cadre du nouvel accord d'association, les échanges agricoles restent soumis au contingentement et autres barrières douanières et commerciales érigées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Cette position de l'UE dans le domaine agricole est de plus en plus intenable dans la mesure où d'une part, elle remis en cause le partenariat euro-méditerranéen qui doit embrasser tous les secteurs, et d'autre part, la logique du libre échange sans produits agricoles est inique en désavantagant fortement les PSM et en particulier le Maroc.

5-2-Quelques perspectives

Après six années de mise application, le processus de Barcelone a besoin d'un nouvel élan. Cette indispensable re dynamisation est devenue très importante particulièrement dans son volet économique et financier. Parmi les actions à mener dans les prochaines années, on peut insister en particulier sur :

-La mise de l'agriculture à l'ordre du jour : l'agriculture est un secteur sensible et éminemment important pour l'UE, ce qui n'empêche pas une discussion franche et réaliste des politiques et des exportations agricoles. De part sa dimension économique et sociale fondamentale, cette question est cruciale pour le Maroc dont le déficit commercial avec l'Europe ne cesse de se creuser d'année en année.

Les études ont démontré que le niveau de vie des populations rurales dépend largement des échanges agricoles. Ceux-ci constituent d'ailleurs pour le Maroc le dossier qui pose et qui posera encore des problèmes très importants ;

-L'amélioration des procédures : la mise en oeuvre de la politique méditerranéenne est retardée par la lourdeur et la complexité des procédures utilisées dans le cadre du règlement de MEDA I. Ce qui explique en partie le faible taux de paiement qui n'est que de 25,9% pour le Maroc.

La pièce maîtresse d'un processus de Barcelone redynamisé devrait être le règlement de MEDA II. Il s'agit ainsi, d'un côté de rationaliser le processus de décision européenne interne et de l'autre côté de mettre en place une meilleure planification des programmes et des projets au niveau des PSM.

Il faudrait donc adopter une approche simplifiée et plus stratégique, réduire les délais de mise en oeuvre et mettre l'accent davantage sur les domaines prioritaires ;

-Le renforcement de l'intégration régionale horizontale et verticale. Le libre échange ne doit pas exister seulement entre le Maroc et l'U.E mais également entre les partenaires méditerranéens de l'Europe eux-mêmes. L'élimination des obstacles commerciaux et douaniers intra-sud fera émerger des marchés de dimension importante qui constitueront un grand attrait pour les investissements européens.

La constitution d'un espace intégré Sud-Sud est sans aucun doute essentiel dans le développement de toute la région méditerranéenne. Le rôle de l'Europe est crucial sur ce plan. Ceci constitue d'ailleurs l'un des objectifs fondamentaux du processus de Barcelone ;

-La poursuite de l'ajustement structurel à travers l'accélération des réformes fondamentales de l'administration, de la justice indispensables à la transition institutionnelle et économique du Maroc vers La ZLE avec l'U.E. Il est nécessaire d'accélérer ces réformes afin d'améliorer l'environnement général de l'investissement et d'élever le niveau des investissements directs étrangers et notamment européens. Le soutien financier et technique de l'Europe dans ce domaine doit être accru. La dimension sociale de cet ajustement structurel doit être plus présente que jamais surtout en matière d'éducation, de santé...

Conclusion :

Six ans après, on peut dire que le processus de Barcelone a atteint des résultats assez appréciables. L'importance stratégique des voisins méridionaux de l'Europe est désormais reconnue par tous les pays membres de l'U.E.

Sur le plan économique, la plupart des accords d'association sont entrés en vigueur ou sur le point de l'être. Les premiers résultats encourageants des réformes entreprises peuvent être observés dans les pays du Sud, des moyens financiers assez substantiels ont été mobilisés dans le cadre de MEDA I

Cependant, ces résultats ne doivent pas dissimuler les divers obstacles et les multiples contraintes du nouveau partenariat euro-méditerranéen issu de la conférence de Barcelone. Celui-ci connaît certainement un essoufflement, et a donc besoin d'une re dynamisation et d'un nouveau souffle.

Déjà la commission européenne a lancé en 2000 une initiative visant à donner un nouvel élan à ce processus. Ainsi une révision complète du fonctionnement et de la gestion de son aide extérieure a été effectuée dans le cadre de MEDA II dont la dotation serait de 5,350 milliards d'Euros pour la période 2000-2006.

L'analyse de l'expérience marocaine dans ce domaine est d'un très grand intérêt. En effet, le Maroc est l'un des pays du Sud de la Méditerranée qui a toujours entretenu des relations multiformes et privilégiées avec l'Europe. C'est l'un des premiers pays qui a paraphé l'accord d'association avec l'UE qui a été mis en application depuis le 1 mars 2000.

Ainsi depuis plusieurs années, le Maroc s'est engagé dans ce partenariat en s'insérant dans la dynamique régionale apportée par le processus de Barcelone. Ceci a donné

une nouvelle dimension aux relations euro-marocaines tout en intégrant de nouveaux éléments de coopération : politique, culturelle, sociale...

Le volet économique et financier constitue certainement une pièce maîtresse de ce nouveau partenariat. Sur ce plan, le Maroc a bénéficié d'un soutien institutionnel, financier et technique appréciable. Ce qui a contribué certainement à favoriser l'intégration du Maroc à l'espace économique européen et à préserver un certain équilibre socio-économique aussi bien en zones urbaines que rurales.

Cependant les défis essentiels sont à venir avec l'avancement dans la mise en application de l'accord d'association : la mise à niveau, la question fiscale, les réformes fondamentales (administration, justice...). Ainsi les grandes contraintes de la période de transition ne font que commencer et leur dépassement constitue un préalable important à la réussite de la Z.L.E euro-marocaine. A cet égard l'appui de l'U.E dans le cadre du programme MEDA II rénové et renforcé est d'une extrême importance.

Outre le volet économique et financier de ce partenariat, les aspects politique et de sécurité, social, culturel et humain ont été introduits. Ces aspects non économiques n'ont cessé de prendre de l'importance de plus en particulier avec le Maroc.

Ainsi divers projets et actions liées à la protection et au renforcement des droits de l'homme et à la démocratie, relatifs au domaines culturels, à l'appui aux associations de développement ont été mis en place, sont réalisés ou en train de l'être.

Ces aspects non économiques de ce nouveau partenariat doivent prendre de plus en plus d'importance dans les relations euro-marocaines. Ce sont des domaines de coopération qui ont démontré leur efficacité notamment par rapport aux différents types de coopération officielle qui a été d'un grande inefficacité et marquée par une certaine mauvaise gestion. En outre, ce sont des aspects qui intéressent directement les populations pauvres et démunies et qui agissent de manière concrète sur leur conditions de vie et d'existence.

Le processus de Barcelone s'est traduit ainsi par un saut quantitatif et qualitatif dans les relations euro-méditerranéennes. Celles-ci sont devenues multifformes et très diversifiées. Cependant, ce processus connaît de plus en plus un certain essoufflement, d'où la nécessité et l'urgence de lui donner un nouvel élan afin de renforcer et de redynamiser ce nouveau partenariat initié par le processus de Barcelone entre les pays des deux rives de la Méditerranée.

Bibliographie Selective

- Alaoui, A. 1992. Financement et compétitivité économique, thèse d'Etat, FSJES, Rabat
- Ayari, C. 1995. Mise à niveau industrielle et zone de libre échange euro-tunisienne, in, colloque de l'Union maghrébine des Economistes, Rabat octobre.
- Banque Mondiale. 1996. le Maroc dans l'économie mondiale: 1995-2010, division Analyse et perspective
- Benlahcen Tlemcanani, M. et P. Mairet. 1997. Globalisation et régionalisation de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb? Annales Marocaines d'Economie, n°21
- Bilman, I. 1991. Gagner la compétitivité mondiale, les éditions de l'organisation, Paris
- Boussetta, M. 1999. Développement économique et relations entre le Maroc et l'UE: défis et opportunités, communication présentée au colloque Europe-Méditerranée : vers quel développement ? XIVeme journées scientifiques de l'Association Tiers Monde, Ile de Bandol, France, 27-29 Mai
- Boussetta, M. 2000. Relations Maghreb-UE : Evolution et perspectives, Communication présentée au Forum marroco-corréen, Rabat, avril .
- Boussetta, M. 2000. Implications fiscales et commerciales des accords de Z.L.E: les cas du Maroc avec l'UE, la Tunisie et l'Egypte, Revue Marocaine d'Administration et du Développement local, n°33, Septembre.
- Boussetta, M. 2001. ZLE et mise à niveau du secteur industriel au Maroc et en Tunisie, Communication présentée aux 7emes journées scientifiques de l'Economic Research Forum, Amman, Jordanie , 25-29 octobre.
- Centre Marocaine de conjoncture. 1998. Libre échange et mise à niveau, Bulletin n°18, Juill
- El Aidouni, 1999. L'industrie marocaine et son insertion dans l'économie mondiale, Thèse d'Etat, Rabat.
- El Aidouni, A. 1999. L'industrie marocaine et l'insertion dans l'économie mondiale, thèse d'Etat, Rabat- E.R.F (2000),
- ERF. 2000. « Economic Trends in the MENA Region ERF indicators.
- Gemdev, A. 1994. « L'intégration régionale dans le monde » : Innovation et ruptures, éditions Khatkhata.
- Ghorbal, A. 1999. Nouveaux regards sur le développement au Maghreb, in Pour une approche alternative du développement, Fondation Ibn Abdel Aziz, Casablanca.
- Hssinat, M. 1998. Les déterminantes de la compétitivité des entreprises exportatrices, thèse, Rabat

- Jaidi, L. 1995. Le projet de Z.L.E. entre l'UE et le Maroc: une approche de son impact sur l'économie nationale, *Annales Marocaines d'Economie*, n°11
- Jeune Afrique Plus. 1996. Tunisie: La bataille pour l'industrie, n°1853 du 11 au 16 juillet
- Kenichi, O. 1991. L'entreprise sans frontières: nouveaux impératifs stratégiques, inter-éditions, Paris.
- Krugman, P. 1991. Postand Present of Arab Economic Integration, First Annual Conference, Mit Press.
- Krugman, P. 1998. « la mondialisation n'est pas coupable: vertus et limites du libre échange, éditions la Découverte.
- Lafay, G. et U. Kesenci. 1994. Maîtriser le libre échange. éditions Economica, Paris
- Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen. 1998. Institut de la Méditerranée/ Economic Reseach Forum, éditions de l'aube.
- Maroc-UE. 1997. Quelle stratégie pour relever le défi de la Z.L.E. ? Colloque organisé à Casablanca les 11-12 Mars.
- Ministère du commerce de l'industrie et de l'artisanat. 1996. la procédure de mise à niveau, Rabat
- Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. 1995. le programme de mise à niveau, Rabat
- Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. 1996. Stratégie de développement industriel à moyen terme: 1996-2000, Rabat
- Muchielli, J.L et Cleme, ce.F, 1994. Mondialisation et régionalisation. *Economica*.
- Oualaalou, F. 1995. Zone de libre échange maghrébine et euro-maghrébine, Nations Unies, Juin.
- Ouald aoudia, J. 1996. Les enjeux de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe, *Monde Arabe –Machrek*, n°153.
- Ravel, B. 1990. *La Méditerranée: le Nord contre le Sud*. Paris: l'Harmattan.
- Reich, R. 1993. *Economie mondialisée*, Dunod
- Sebti, K. 1997. L'Entreprise marocaine et la problématique de la mise à niveau, Experdata éditions, Rabat.
- Tahir, J. 1998. An Assessment of Free Zones in Arab Contries, Performance and Main features, Conference on New Economic Development and their Impact on Arab Economies. Tuinisia, 3-5 June.
- Zarouk, J. 2000. Integrating Free Trade Agreements MDF3, Workshop in Global Trade and Regionalism, Cairo, 5-8 February
- Zarouk, J. 2000. The Intra-regional Trade and Greater Arab Free Trade Area Economic Trends in MENA Region, Cairo, Economic Research Forum.

Tableau 1: calendrier et détail du processus du démantèlement douanier

| Année du démantèlement | Biens d'équipement | Matières premières | Pièces de rechange | Produits non fabriqués localement | Produits fabriqués localement |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 0* | 100 % | 25 % | 25 % | 25 % | |
| 1 | | 25 % | 25 % | 25 % | |
| 2 | | 25 % | 25 % | 25 % | |
| 3 | | 25 % | 25 % | 25 % | 10 % |
| 4 | | | | | 10 % |
| 5 | | | | | 10 % |
| 6 | | | | | 10 % |
| 7 | | | | | 10 % |
| 8 | | | | | 10 % |
| 9 | | | | | 10 % |
| 10 | | | | | 10 % |
| 11 | | | | | 10 % |
| 12 | | | | | 10 % |

Notes:*Année de mise en application de l' accord.

Source: Ministère du Commerce et de l'Industrie

Tableau 2 : Répartition des engagements du programme MEDA I selon les partenaires (en millions d'Euros)

| 1-Programmes bilatéraux | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 95/99 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|-------|
| Maroc | 30 | - | 235 | 219 | 172 | 656 |
| Algérie | - | - | 41 | 95 | 28 | 164 |
| Tunisie | 20 | 120 | 138 | 19 | 131 | 428 |
| Egypte | - | 75 | 203 | 397 | 11 | 686 |
| Jordanie | 7 | 100 | 10 | 8 | 129 | 254 |
| Liban | - | 10 | 86 | - | 86 | 182 |
| Syrie | - | 13 | 42 | - | 44 | 99 |
| Turquie | - | 33 | 70 | 132 | 140 | 375 |
| Total programmes bilatéraux | 60 | 370 | 866 | 875 | 783 | 2954 |
| 2-Programmes régionaux | 13 | 33 | 93 | 46 | 133 | 418 |
| 3-Assistance technique | - | - | 22 | 20 | 21 | 63 |
| Total général. | 173 | 403 | 981 | 941 | 937 | 3435 |

Source: Délégation de la Commission Européenne, Rabat.

Tableau 3: Programme MEDAI-MAROC: 1996-1999

| Projets | Millions d'euro |
|---|-----------------|
| I.Appui à la transition économique | |
| 1.Facilité d'ajustement structurel | 120,0 |
| 2.Appui à la mise à niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle | 38,0 |
| 3.Appui aux programmes pour la promotion de la qualité | 15,5 |
| 4.Appui à la privatisation | 5,0 |
| 5.Appui à la régulation et la libéralisation des télécommunications | 5,0 |
| 6.Fonds de garantie | 30,0 |
| 7.Renforcement des capacités nationales de modélisation et évaluation d'impacts de l'accord d'association | 1,3 |
| 8.Appui aux associations professionnelles | 5,0 |
| 9.Projet pilote de micro-crédits | 1,0 |
| 10.Capitaux à risque | 45,0 |
| Total I | 265,8 |
| II.Renforcement de l'équilibre socio-économique | |
| 11.Bonification d'intérêts assainissement ** | 20,43 |
| 12.Eau et assainissement en milieu rural | 40,0 |
| 13.Résorption de l'habitat insalubre de Tanger | 7,0 |
| 14.Appui à la gestion du secteur de la santé | 20,0 |
| 15.Soutien à l'éducation de base | 40,0 |
| 16.Appui à la création d'emploi | 3,3 |
| 17.Actions en faveur des jeunes par le développement du sport | 6,0 |
| 18.Réseau des maisons de la culture | 5,0 |
| 19.Appui aux associations marocaines de développement | 4,0 |
| 20.Appui au ministère du développement social* | 1,7 |
| 21.Routes et pistes rurales au Nord du Maroc | 30,0 |
| 22.Rocade méditerranéenne** | 80,3 |
| 23.Appui au plan national de cartographie géologique | 5,0 |
| 24.Appui à la pêche artisanale méditerranéenne | 21,0 |
| 25.Développement participatif des zones forestières de la province de Chefchaouen | 24,0 |
| 26.Aménagement hydro-agricole du périmètre de Sahel au Nord de la province de Taounate | 28,6 |
| 27.Appui au développement rural intégré. | 28,4 |
| Total II | 364,73 |
| Total programmation MEDA 1996-99 | 630,53 |
| Total projets MEDA en exécution | 434,23 |

Source : Délégation de la Commission Européenne, Rabat .

Tableau 4: Programme MEDA démocratie au Maroc (en Ecus)

| Projets | Organismes | Montant |
|---|--|---------|
| Projets Média-démocratie Maroc de 1996 à 1998 | | |
| Introduction de l'enseignement des droits de l'homme dans le cursus scolaire | Ministère des Droits de l'homme | 350 056 |
| Centre d'information juridique pour les femmes | ADFM (Association démocratique des femmes du Maroc) | 45 736 |
| Université d'été sur les droits des femmes : journal spécialisé et centre d'information en matière de droits de l'homme | AMDH (Associations marocaine des droits de l'homme) | 221 542 |
| Séminaire de formation sur les normes et les techniques de l'observation des élections; séminaire de sensibilisation sur l'Islam et les droits de l'homme au Maroc; publication. | PMDH(Organisation marocaine des droits de l'homme) | 321 542 |
| Université d'hiver sur la démocratie et le développement : conférences débats, publications. | Association Alternatives, changement et développement | 85 480 |
| Centre d'information et de conseil juridique pour les droits des femmes | AMDF | 37 296 |
| Cinq séminaires de formation de formateurs syndicaux et un séminaire de formation sur la presse syndicale | CDT(Confédération démocratique du travail) | 38 600 |
| Chaîne CE/Unesco pour les droits de l'homme | Chaire CE/Unesco | 259 449 |
| Projets d'action dans le domaine sanitaire et socioprofessionnel en milieu carcéral | Ministère de la justice | 250 654 |
| Activités pour la promotion des droits de la femme : sensibilisation, formation, banque de données et assistance juridique | Ministère des droits de l'homme | 163 648 |
| Promotion des droits de l'enfant. Production et diffusion de matériel de vulgarisation. Formation de formations. Séminaire formation sur les droits de l'enfant sur les droits de l'enfant. | Ministère des droits de l'homme | 60 573 |
| Formation pour le renforcement de la visibilité civique et du pouvoir politique des femmes | ADFM | 71 980 |
| Programmes radiophonique pour le développement et la citoyenneté | AFAK (Association marocaine pour le civisme et le développement) | 100 095 |
| Centre d'alphabétisation juridique | JOSSOUR (Forum des femmes marocaine)/MPDL (Ass. Espagnole) | 206 242 |
| Projet interactif pour les droits de l'homme et l'état de droit au Maroc | European Public Law Centre | 178 204 |

Tableau 4: Cont.

| Projets | Organismes | Montant |
|---|---|---------|
| Projets Meda-démocratie régionaux impliquant le Maroc de 1996 à 1998 | | |
| Programme pour le développement des syndicats du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord | CISL(Belgique)Confédération internationale des syndicats libres | 182 208 |
| Partenariat entre associations de femmes dans les pays en voie de développement. | COSPE et Collectif 95 (Italie/Maroc) | 130 818 |
| Renforcement des ONG nationales des droits de l'homme dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée | FIDH (France) Fédération internationale des droits de l'homme | 260 000 |
| Partenariat euro-arabe entre citoyens et ONG pour le dialogue, le développement et démocratie | Interchurch Peace Council (Pays-Bas) | 416 000 |
| Maroc-Palestine: promouvoir des formes originales de démocratie locale | Institut d'études et de recherche. Europe/Méditerranéen (France) | 118 000 |
| Les ateliers méditerranéens d'initiative associative | Centre méditerranéen de l'environnement (France) | 225 000 |
| Plan d'action 1997 pour la liberté de la presse en Méditerranée | Reportes sans frontières (France) | 147 000 |
| Conditions sociales de mutations et modernisations sectorielles et intersectorielles dans l'espace euro-méditerranéen | Confédération générale des travailleurs portugais | 42 572 |
| Séminaire sur les droits des femmes | RICUM (Red Iris complutense University Madrid) | 100 000 |
| Formation de formateurs en droits de l'homme | IADH (Institut arabe des droits de l'homme) | 140 328 |
| Réseau arabe d'information, de documentation et de formation en droits de l'homme | IADH | 268 366 |
| Séminaire méditerranéen de formation sur l'organisation et l'observation des élections démocratiques | ELIAMEP (Hellenic foundation for European and Foreign Policy) | 145 400 |
| Université avec l'USRMA: l'image de l'autre | Confédération européenne des syndicats | 93 750 |
| European Union Support for political Change in North Africa- Pays du Magreb | The School of languages and Area studies University of Portsmouth | 163 337 |
| Promotion du rôle de la femme dans la société et sensibilisation de la société à travers leurs problèmes | WIN Emergency and Solidarity | 23 240 |
| Mediterranean Masters in Human Rights and Democratization | Foundation for international Studies (Malte) | 399 900 |

Tableau 4: Cont.

| Projets | Organismes | Montant |
|---|---|----------------|
| The Press and Human Right. Euro-méditerrananean Network for the World of information | Between Italy and the countries of Africa, Latin America and the Middle East) | |
| Promotion et protection des droits humains à travers la coordination d'organisations indépendantes dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen | Danish Centre for Human Rights | 472 111 |
| Audition publique sur les législations des pays arabes et leur mise en oeuvre en matière de violence contre les femmes | Women's courts (Lebanon League of Lebanese Woman's Rights) | 79 326 |
| Pour la liberté de la presse en Méditerranée | (RSF) Reportes sans frontières | 148 000 |
| Promotion of Independent and Pluralistic Media in the Arab States (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne, Tunisie, Syrie) | UNESCO (Paris, Amman, Le Caire, Beyrouth, Tunis, Rabat) | 314 704 |

Source: Délégation de la Commission Européenne, Rabat